

Avis adopté

Séance plénière du 14 novembre 2023

Face au *changement climatique*, accélérer une adaptation systémique et juste

Déclaration du groupe Entreprises

L'avis du CESE pose l'enjeu de l'adaptation de la France face au changement climatique, ce que nul ne conteste. Les projections démontrent qu'un réchauffement est en cours : il est majeur d'anticiper et d'adapter nos trajectoires.

Les objectifs d'adaptation et d'atténuation se complètent d'ailleurs et concourent à la limitation des impacts : toute stratégie climatique doit donc établir une trajectoire de référence réaliste pour atteindre ceux-ci. Sans se positionner sur les scénarios dits optimistes ou pessimistes, le groupe Entreprises est favorable au développement d'une meilleure transversalité et efficacité des politiques publiques. Il se félicite de certaines préconisations visant à développer guides, grilles et études d'impact.

Il souligne la nécessité d'avoir une vision la plus exhaustive possible sur les coûts de l'énergie, les besoins de financement associés, la compétitivité des entreprises, les territoires, les ménages (notamment en termes de pouvoir d'achat et de potentiel de mobilité), les compétences nécessaires. Le groupe Entreprises soutient d'ailleurs sans réserve la priorité à donner aux efforts de rénovation des bâtiments en France.

La France doit se construire une feuille de route en cohérence avec les engagements européens et les entreprises, qui définissent et mettent en œuvre les solutions, jouent un rôle clé et doivent être mieux associées aux décisions. Le groupe Entreprises souligne que les acteurs économiques, les entreprises et les partenaires sociaux sont parties prenantes de ces efforts et de ces débats. La lutte contre le changement climatique est un objectif central et les actions de décarbonation doivent permettre le renforcement des filières et accompagner la transformation des modèles. Les conditions de mise en œuvre sont déterminantes et une certaine stabilité réglementaire essentielle... les acteurs ont besoin d'outils fiables de type CSRD et d'apprendre certes à les utiliser mais aussi à en faire des outils stratégiques au service d'une croissance responsable. Etudier les conditions d'un meilleur dialogue entre acteurs au service de l'adaptation mérite ainsi d'être évalué.

Le CESE le souligne : Il n'existe pas de feuille de route pour répondre aux enjeux climatiques sans se poser déjà les moyens pour réaliser une juste transition et construire l'acceptabilité des décisions : sensibiliser les citoyens et améliorer la connaissance de toutes et tous seraient de nature à favoriser des débats plus constructifs, voire moins binaires.

Les entreprises appuient la volonté de mieux appréhender la territorialisation des politiques économiques et environnementales. Dans cette optique, plusieurs outils sont mobilisables (SRDEII, SRADDET, SCOT). L'objectif est de pouvoir assurer la lisibilité, la simplicité et la cohérence des outils. Le groupe Entreprises émet néanmoins des réserves sur certaines préconisations qui pourraient apparaître comme complexifier certains dispositifs ou qui demanderaient tellement de moyens pour professionnaliser les acteurs concernés qu'elles pourraient paraître disproportionnées. De même, la fiscalité écologique peut concourir à l'atteinte des objectifs à condition de respecter certains critères : ne s'envisager qu'à prélèvements constants, être annoncée de façon concomitante aux politiques d'accompagnement, faire l'objet en amont de véritables études d'impact socio-économique et environnemental, privilégier le niveau européen, être flexible dans le temps pour prendre en compte les progrès techniques, ne pas poursuivre un objectif de seul rendement budgétaire, être cohérente avec les autres instruments économiques visant le même but, privilégier les mesures incitatives.

Le groupe Entreprises ne partage pas l'ensemble des préconisations mais salue l'effort des réflexions systémiques au service d'une transition incontournable.

Avec ses réserves, il vote cet avis.